

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**

**Règlement no 225-2011 concernant la
tarification des annonces publicitaires
dans le Journal Entre-Nous et
modifiant le règlement no 222-2011**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le «Règlement no 222-2011 décrétant une tarification pour les activités, biens et services» ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a convenu d'un nouveau visuel pour la présentation du Journal Entre-Nous ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Hélène Pelchat, conseillère, lors d'une séance du conseil tenue le 6 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 225-2011 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LE JOURNAL ENTRE-NOUS

L'annexe D du règlement no 222-2011 est annulée et remplacée par l'annexe jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 3 octobre 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 6 septembre 2011
ADOPTÉ LE : 3 octobre 2011
APPROBATION : N/A
AVIS DE PUBLICATION : 11 octobre 2011
ENTRÉE EN VIGUEUR : 11 octobre 2011

ANNEXE D**Annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous**

PAGES INTÉRIEURES	
Sans entente	Coût
1 page	139,00 \$
1/2 page	93,00 \$
1/4 page	60,00 \$
1/8 page	41,00 \$
Avec entente 6 parutions	Coût
1 page	135,00 \$
1/2 page	89,00 \$
1/4 page	53,00 \$
1/8 page	40,00 \$
Avec entente 12 parutions	Coût
1 page	127,00 \$
1/2 page	83,00 \$
1/4 page	49,00 \$
1/8 page	37,00 \$
AVANT-DERNIÈRE PAGE	
Sans entente	Coût
1 page	150,00 \$
1/2 page	107,00 \$
1/4 page	69,00 \$
Avec entente 6 parutions	Coût
1 page	140,00 \$
1/2 page	102,00 \$
1/4 page	60,00 \$
Avec entente 12 parutions	Coût
1 page	130,00 \$
1/2 page	95,00 \$
1/4 page	56,00 \$
PAGE ARRIÈRE	
Sans entente	Coût
1 page	170,00 \$
Entente 6 parutions	Coût
1 page	155,00 \$
Entente 12 parutions	Coût
1 page	148,00 \$
Annonce classée	5,00 \$

Les taxes provinciale et fédérale sont incluses aux prix indiqués.